Informations de base	
2023/2811(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur «Les enfants d'abord – renforcer la garantie pour l' enfance, deux ans après son adoption» **Subject** 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum 4.10.10 Protection social, sécurité sociale 4.40 Education, formation professionnelle et jeunesse 4.40.03 Education scolaire primaire et secondaire, écoles européennes, petite enfance	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2811(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2 Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/9/12489